

1. Définitions

1.1. Dans les présentes conditions générales, les termes suivants auront la signification suivante : l'utilisateur : l'utilisateur des présentes conditions générales. L'acheteur : la partie adverse de l'utilisateur. Le contrat : le contrat conclu entre l'utilisateur et l'acheteur auquel s'appliquent les présentes conditions générales.

2. Généralités

- 2.1. Les dispositions des présentes conditions générales s'appliquent à toute offre/contrat entre l'utilisateur et l'acheteur auquel l'utilisateur a déclaré que ces conditions s'appliquent, dans la mesure où les parties n'ont pas dérogé à ces conditions expressément et par écrit.
- 2.2. Les présentes conditions générales s'appliquent également à tous les contrats avec l'utilisateur dont l'exécution nécessite l'intervention de tiers.
- 2.3. L'application des conditions générales de l'acheteur est expressément exclue par la présente, en dérogation aux dispositions de l'article 6:225(3) du Code civil néerlandais.
- 2.4. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales sont nulles et non avenues ou peuvent être annulées, les autres dispositions des présentes conditions générales restent pleinement applicables. L'utilisateur et l'acheteur se consulteront alors pour convenir de nouvelles dispositions destinées à remplacer les dispositions annulées ou caduques, tout en respectant dans la mesure du possible, l'objectif et le sens de la disposition initiale.

3. Devis et offres

- 3.1. Toutes les offres sont totalement sans engagement et n'engagent en rien l'utilisateur, sauf accord contraire.
- 3.2. Les offres faites par l'utilisateur sont valables pendant 30 jours, sauf indication contraire. L'utilisateur n'est lié par les offres que dans la mesure où elles ont été confirmées par écrit par l'acheteur dans les trente jours.
- 3.3. Les prix indiqués dans ces offres et devis sont exprimés en euros et s'entendent hors TVA et autres taxes publiques, ainsi que hors frais d'expédition, de transport et d'emballage, sauf indication contraire explicite.
- 3.4. Si l'utilisateur convient d'un certain prix avec l'acheteur, il a néanmoins le droit d'augmenter le prix si, pendant la durée du contrat, une modification des coûts de la main-d'œuvre ou d'autres coûts intervient à la suite de lois, de décrets ou de décisions gouvernementales à caractère obligatoire, ou si des changements interviennent dans les facteurs déterminant les coûts.
- 3.5. Si l'augmentation du prix dépasse 10 %, l'acheteur a le droit de résilier le contrat.
- 3.6. Si des modifications de prix interviennent dans les trois mois suivant la conclusion du contrat, le consommateur a le droit de résilier le contrat dans un délai d'une semaine à compter de la date à laquelle il a eu connaissance de la modification.
- 3.7. Si l'acceptation s'écarte (sur des points mineurs) de l'offre figurant dans le devis, l'offre ne lie plus l'utilisateur. Le contrat ne sera alors pas conclu conformément à cette acceptation divergente, sauf indication contraire de l'utilisateur.
- 3.8. Un devis composé n'oblige pas l'utilisateur à livrer une partie des biens inclus dans l'offre/le devis à une partie correspondante du prix proposé.
- 3.9. Les offres et les devis ne s'appliquent pas automatiquement aux commandes répétées.

4. Livraison

- 4.1. Une date de livraison convenue n'est pas une date limite et est indiquée aussi précisément que possible. Le dépassement du délai de livraison ne donne pas droit à des dommages-intérêts, à la suspension ou à la résiliation du contrat conclu. L'annulation d'une commande accordée nécessite le consentement écrit exprès de l'utilisateur. Tous les frais déjà encourus, y compris les frais de main-d'œuvre ainsi que les frais liés à l'annulation, sont à la charge de l'acheteur.
- 4.2. La livraison s'effectue au départ de l'usine, du magasin ou de l'entrepôt de l'utilisateur. Le coût de cette opération est de 15,00 € pour les envois à l'intérieur des Pays-Bas, sauf pour les transports spéciaux, les dimensions déviantes et les transports vers les îles Wadden. Pour les commandes à partir de 750,00 €, la livraison aux Pays-Bas est gratuite. Les envois à destination de l'étranger seront fixés à l'avance ou facturés sur la base d'un calcul a posteriori.
- 4.3. L'acheteur est tenu de prendre livraison des biens au moment où l'utilisateur les livre ou les fait livrer, ou au moment où ils sont mis à sa disposition conformément au contrat.
- 4.4. Si l'acheteur refuse de prendre livraison ou ne fournit pas les informations ou instructions nécessaires à la livraison, l'utilisateur a le droit de stocker les marchandises aux risques et aux frais de l'acheteur.
- 4.5. Si l'utilisateur a besoin de données de l'acheteur dans le cadre de l'exécution du contrat, le délai de livraison commence à courir après que l'acheteur les a mises à la disposition de l'utilisateur.
- 4.6. L'utilisateur est autorisé à livrer les marchandises en plusieurs lots, à moins qu'il n'y soit dérogé par un accord ou que la livraison partielle n'ait pas de valeur indépendante. L'utilisateur a le droit de facturer séparément les produits ainsi livrés.
- 4.7. Le transport des documents se fait entièrement aux frais et aux risques de l'acheteur; l'assurance éventuelle est à la charge de l'acheteur, même en cas de livraison franco de port. Il ne peut être dérogé à cette clause que si l'utilisateur le confirme expressément par écrit.

5. Échantillons et modèles

5.1. Si un échantillon/modèle a été montré/fourni à l'acheteur, il est présumé n'avoir été fourni qu'à titre indicatif sans que l'article ne doive y correspondre, à moins qu'il ne soit expressément convenu que l'article y correspondra.

6. Paiement

6.1. Sauf stipulation contraire, l'acheteur est tenu de payer les factures dans un délai

de 14 jours à compter de la date de facturation, sans déduction d'un quelconque escompte. La compensation avec toute créance à l'encontre de l'utilisateur est exclue.

- 6.2. Après l'expiration du délai de paiement susmentionné, l'acheteur est en défaut; l'acheteur est redevable d'un intérêt de 1,5 % par mois ou au prorata d'un mois sur le montant dû à partir du moment où il est en défaut.
- 6.3. En cas de liquidation, d'insolvabilité, de faillite ou de cessation de paiement de l'acheteur, toutes les obligations sont immédiatement exigibles.
- 6.4. Les paiements effectués par l'acheteur servent toujours en premier lieu à régler tous les intérêts et frais dus, en second lieu à régler toutes les factures exigibles en fonction de leur date.
- 6.5. L'utilisateur a le droit de demander un acompte raisonnable à l'avance et d'exiger une garantie pour le respect des conditions de paiement convenues.

7. Frais d'encaissement

- 7.1. Si l'acheteur ne paie pas malgré un rappel ou une mise en demeure, il est redevable, sans qu'une nouvelle mise en demeure soit nécessaire, de tous les frais judiciaires et extrajudiciaires que l'utilisateur est obligé d'engager. Les frais de recouvrement extrajudiciaires sont majorés des intérêts visés à l'article 6.2, avec un minimum de 50,00 € (sauf si un niveau juridique s'y oppose).
- 7.2. L'utilisateur a le droit de suspendre l'exécution de ses obligations jusqu'à ce que l'acheteur ait rempli toutes les siennes.
- 7.3. L'utilisateur a le droit de compenser toutes les créances sur l'acheteur par une dette éventuelle de l'utilisateur envers l'acheteur.

8. Force majeure

- 8.1. Les parties ne sont pas tenues de remplir une obligation si elles sont empêchées de le faire en raison d'une circonstance non imputable à une faute et dont elles ne sont pas responsables en vertu de la loi, d'un acte juridique ou d'une pratique généralement acceptée.
- 8.2. Outre sa définition légale et jurisprudentielle, on entend par force majeure dans les présentes conditions générales toutes les causes extérieures, prévues ou imprévues, sur lesquelles l'utilisateur ne peut exercer aucun contrôle, mais qui l'empêchent de remplir ses obligations.
- 8.3. Cela inclut les grèves dans l'entreprise de l'utilisateur.
- 8.4. L'utilisateur est également en droit d'invoquer la force majeure si la circonstance empêchant l'exécution (ultérieure) survient après que l'utilisateur aurait dû s'acquitter de son obligation.
- 8.5. Les parties peuvent suspendre les obligations découlant du contrat pendant la période de force majeure. Si cette période dure plus de deux mois, chacune des parties a le droit de résilier le contrat, sans obligation de verser des dommages-intérêts à l'autre partie.
- 8.6. Dans la mesure où, au moment de la survenance de la force majeure, l'utilisateur a déjà partiellement rempli ses obligations en vertu du contrat ou sera en mesure de les remplir, il facturera séparément la partie terminée ou à remplir. L'acheteur est tenu de payer cette facture comme s'il s'agissait d'un contrat distinct.

9. Enquêtes et plaintes

- 9.1. L'acheteur est tenu d'examiner soigneusement les marchandises livrées (ou de les faire examiner) au moment de la livraison ou de la remise, mais en tout état de cause dans un délai aussi court que possible. Ce faisant, l'acheteur doit vérifier si la qualité et la quantité de ce qui est livré correspondent à ce qui a été convenu ou, du moins, aux exigences qui lui sont applicables dans le cadre de relations (commerciales) normales.
- 9.2. Tout défaut visible doit être signalé par écrit à l'utilisateur dans les 6 jours suivant la livraison, en présentant simultanément le certificat de garantie et l'article défectueux, à moins que cela ne soit impossible ou déraisonnablement onéreux.
- 9.3. Un défaut invisible doit être signalé par l'acheteur à l'utilisateur au plus tard pendant la période de garantie, en tenant compte des dispositions du paragraphe précédent de cet article. Après l'expiration de la période de garantie, l'utilisateur a le droit de facturer tous les coûts de remplacement, y compris les frais d'administration, d'expédition et d'intervention.
- 9.4. Après avoir découvert le défaut, l'acheteur est tenu de cesser immédiatement d'utiliser les produits et de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour éviter tout dommage (supplémentaire).
- 9.5. L'utilisateur n'est pas responsable du défaut en question si l'acheteur n'a pas respecté les dispositions des points 9.1 à 9.4. L'acheteur doit signaler un défaut non visible au plus tard pendant la période de garantie.
- 9.6. Si l'acheteur se plaint des défauts d'un article en temps utile, de manière correcte et justifiée, la responsabilité qui en découle est limitée à ce qui est stipulé aux articles 10 et 11 des présentes conditions générales.

10. Garantie sur les marchandises à livrer

- 10.1. L'utilisateur garantit que les marchandises à livrer répondent aux exigences et aux normes habituelles qui peuvent être fixées pour eux et qu'elles sont exemptes de tout défaut.
- 10.2. Pour autant qu'une plainte ait été introduite dans les délais, correctement et conformément aux dispositions de l'article 9, et qu'il ait été suffisamment démontré que les marchandises ne sont pas conformes à ce qui a été convenu à cet égard, l'utilisateur a le choix soit de remplacer gratuitement les marchandises jugées défectueuses, soit de réparer (ou de faire réparer) les marchandises en question, soit de fournir à l'acheteur les pièces nécessaires à la réparation.
- 10.3. Le paiement de l'une des prestations mentionnées ci-dessus dans la clause 10.2 libère entièrement l'utilisateur de ses obligations à cet égard et l'utilisateur n'est redevable d'aucune autre indemnité (dédommagement).
- 10.4. La garantie d'usine s'applique aux marchandises fournies par l'utilisateur. Il s'agit également de la période de garantie pour les pièces remplacées.
- 10.5. L'acheteur ne peut faire valoir un droit en vertu du présent article si, sans le

contrat écrit préalable de l'utilisateur, des modifications ou des réparations ont été apportées aux marchandises, si les pièces fournies par l'utilisateur n'ont pas été montées, si les marchandises ont été utilisées à des fins autres que celles auxquelles elles sont destinées ou si elles ont été manipulées ou entretenues de manière incorrecte, ainsi que si l'acheteur est en défaut à l'égard de l'utilisateur. Les dommages résultant d'une utilisation normale ou de l'usure sont également exclus de la garantie.

10.6. La garantie est exclue pour les travaux de réparation.

11. Responsabilité et indemnisation

11.1. En ce qui concerne les marchandises livrées par l'utilisateur, la responsabilité ne s'étend pas au-delà de ce qui est stipulé à l'article 10 des présentes conditions générales.

11.2. L'utilisateur n'est pas responsable des dommages résultant de l'exécution du contrat de travail à façon, sauf si ces dommages résultent d'un acte intentionnel, d'une imprudence délibérée, d'une négligence, d'une inattention ou d'un acte illicite de l'utilisateur ou de son personnel d'encadrement. Dans tous les cas, la responsabilité de l'utilisateur est limitée au montant de l'indemnité d'assurance ou, si aucune indemnité d'assurance ne peut être obtenue, à la valeur nette de la facture des marchandises concernées ou des travaux effectués.

11.3. L'acheteur réserve l'utilisateur des demandes de dommages-intérêts émanant de tiers.

11.4. L'utilisateur n'est jamais responsable des dommages dits indirects que l'acheteur peut subir dans le cadre du contrat, les dommages indirects comprenant également les pertes commerciales, les dommages environnementaux et les dommages immatériels.

12. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

12.1. Sans préjudice des autres dispositions des présentes conditions générales, l'utilisateur se réserve les droits et les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi sur les droits d'auteur

12.2. L'acheteur n'est pas autorisé à apporter des modifications aux marchandises, à moins que cela ne découle de la nature des marchandises livrées ou qu'il n'en ait été convenu autrement par écrit.

12.3. Tous les modèles, croquis, dessins, films, logiciels et autres matériels produits par l'utilisateur dans le cadre de la commande restent la propriété de l'utilisateur, qu'ils aient été mis à la disposition de l'acheteur ou de tiers, sauf convention contraire.

12.4. Tous les documents fournis par l'utilisateur, tels que dessins, croquis, logiciels, fichiers (électroniques), etc., sont destinés exclusivement à l'usage de l'acheteur et ne peuvent être reproduits, divulgués ou portés à la connaissance de tiers par celui-ci sans l'accord préalable de l'utilisateur, à moins que la nature des documents fournis ne s'y oppose.

12.5. L'utilisateur se réserve le droit d'utiliser les connaissances acquises lors de l'exécution du travail à d'autres fins, pour autant qu'aucune information confidentielle ne soit divulguée à des tiers.

13. Litiges

13.1. Tout litige découlant du contrat conclu entre l'acheteur et l'utilisateur sera réglé exclusivement par le tribunal compétent de la région dans laquelle l'utilisateur est situé, à moins que l'utilisateur ne préfère un autre tribunal compétent.

13.2. Les parties ne recourent à la justice qu'après avoir fait tous les efforts possibles pour régler leur différend d'un commun accord.

14. Droit applicable

14.1. Tout contrat entre l'utilisateur et l'acheteur est régi par le droit néerlandais.

14.2. Les présentes conditions générales ont été déposées auprès de la Chambre de commerce de Gooi- en Eemland Amersfoort et entrent en vigueur à la date du dépôt.

14.3. La dernière version déposée ou la version valable au moment de la conclusion de la relation juridique avec l'utilisateur est toujours d'application.

14.4. En cas d'interprétation du contenu et de la portée des présentes conditions générales, le texte néerlandais de celles-ci prévaut toujours.

15. Réserve de propriété

15.1. Le vendeur reste propriétaire de toutes les marchandises qu'il livre jusqu'à ce que l'acheteur se soit acquitté de toutes ses obligations de paiement.

15.2. L'acheteur s'engage à assurer et à maintenir assurés les objets livrés sous réserve de propriété contre les incendies, les explosions et les dégâts des eaux, ainsi que contre le vol, et à mettre la police d'assurance à la disposition de l'utilisateur à sa demande. En cas d'indemnisation par l'assurance, l'utilisateur a droit à cette indemnisation. Pour autant que cela soit nécessaire, l'acheteur s'engage vis-à-vis de l'utilisateur à coopérer préalablement à tout ce qui peut être nécessaire ou souhaitable dans ce contexte.

15.3. Au cas où l'utilisateur souhaiterait exercer ses droits de propriété indiqués dans le présent article, l'acheteur donne à l'avance l'autorisation inconditionnelle et irrévocable à l'utilisateur et aux tiers désignés par l'utilisateur de pénétrer dans tous les lieux où se trouvent les biens de l'utilisateur et de reprendre ces biens.

16. Règlement général sur la protection des données

16.1. L'utilisateur traite les données à caractère personnel de/pour l'acheteur en tant que responsable du traitement au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD) aux fins de l'exécution du contrat. L'utilisateur s'efforce de traiter avec soin les informations de l'acheteur qui sont sensibles pour la vie privée et, dans ce contexte, applique une politique (interne) de protection de la vie privée.

16.2. Le traitement des données à caractère personnel est soumis à la déclaration de confidentialité de l'utilisateur. La déclaration de confidentialité peut être consultée sur le site web de l'utilisateur : www.key-light.nl. La présente déclaration de confidentialité fait partie intégrante des présentes conditions générales.

16.3. En acceptant les présentes conditions générales, l'acheteur déclare connaître le contenu de la déclaration de confidentialité de l'utilisateur et les droits dont il dispose en vertu de celle-ci (y compris le droit d'inspection, de correction, de suppression et de transférabilité). L'acheteur déclare avoir été suffisamment

informé de ces droits par l'utilisateur.

16.4. Si les données à caractère personnel de l'acheteur/des affiliés de l'acheteur doivent être traitées dans le cadre du contrat, l'utilisateur est considéré comme un « sous-traitant » au sens du règlement général sur la protection des données et l'acheteur comme le « responsable du traitement ». L'utilisateur, en tant que sous-traitant, se conformera alors à toutes les obligations légales applicables en matière de protection de la vie privée. Dans ce contexte, l'utilisateur conclut un accord de traitement avec ces tiers.

17. Disposition finale

17.1. Dans tous les cas non prévus par les présentes conditions générales, le contrat sera interprété conformément aux présentes conditions générales et dans des limites de l'équité et de la raison.

18. Questions et/ou remarques

18.1. Si vous avez des questions ou des remarques après lecture des présentes conditions générales, veuillez contacter le soussigné en utilisant les coordonnées ci-dessous. Nous nous efforçons de répondre à toute question concernant les présentes conditions générales dans un délai de 14 jours ouvrables.

Utilisateur:

Powerlight Group B.V.
h.o. Keylight International
Pelenerf 14
3861 PR Nijkerk

Tél. 0332462120

Courrier électronique: info@key-light.nl

Déposé : le 9 mai 2019

Numéro de la chambre de commerce : 32093845